



2024

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024 – 114
En date du 2 décembre 2024

Objet : Acceptation du sous-traitant - Société BATI-SPHERE – marché n°2024LUZ06 – travaux de gros œuvre et second œuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision municipale n°2024-96 en date du 25 octobre 2024 portant attribution du marché public n°2024LUZ06 à la Société « R&O – AIR ET EAU » ;

Considérant la demande de sous-traitance présentée par la Société « R&O - AIR ET EAU » pour la réalisation des travaux de gros œuvre et de second œuvre pour un montant de 18 000€ HT.

Considérant que l'entreprise « BATI-SPHERE » présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise « BATI-SPHERE », sise 10 allée de Coulanges à Livry Gargan (93190), N° SIRET : 829 045 723 000 14, et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Article 2 : Dit que le montant est fixé à 18 000€ HT (TVA en auto-liquidation due par le titulaire du marché).

Article 3 : Dit que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de notification : 06 DEC. 2024

Date de transmission au représentant de l'Etat : 06 DEC. 2024
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 06 DEC. 2024

Michel MANSOUX

Maire de Luzarches

